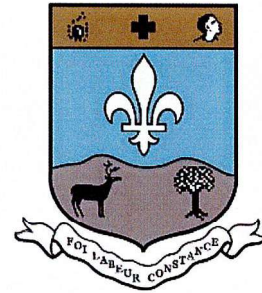


**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-des-Aigles tenue mercredi, le 8 avril 2026 à 19 h 30 au 75, rue Principale, Lac-des-Aigles**



<b>Membres du Conseil de ville</b>		<b>Titre</b>	<b>Présent.e</b>	<b>Absent.e</b>
Monsieur Michel Dubé	Maire		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Richard Daigneault # 1	Conseiller # 1		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Lison Bourgoïn # 2	Conseillère # 2		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Chantal Ouellet, # 3	Conseillère # 3		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Luc Sirois # 4	Conseiller, # 4		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Vicky Ouellet # 5	Conseillère, # 5		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Marie-Pier Ouellet # 6	Conseillère, # 6		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Michel Dubé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30, Madame Josée Sirois, directrice générale de la ville fait fonction de secrétaire.

Les membres présents forment le quorum.

76-26

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a reçu une copie par courriel et une copie leur ait donnée ce soir.

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « *Affaires nouvelles* », les points suivants :

- 29.1 Association de l'ensemencement - Publicité
- 29.2 Monte-personne – Plateforme élévatrice
- 29.3 Vol d'essence à Saint-Guy
- 29.4 Entrevues camp de jour
- 29.5 Terrains – Rue Bellavance
- 29.6 Projet circonflexe
- 29.7 Fabrique
- 29.8 APSAM

et que l'item « *Affaires nouvelles* » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2026
- 4. Comptes
- 5. Correspondance
- 6. Changement des dates des réunions pour les mardis (en mai, juin et novembre)
- 7. Projet de règlement # 237-26 abolition des districts électoraux abrogeant le règlement # 215-24 divisant le territoire de la ville en six (6) districts électoraux
- 8. Demandes (2) de subvention PPA-CE (route niveau 1 et 2) et PPA-ES (supra locale)
- 9. Eaux usées
- 10. Comité consultatif d'urbanisme – Démission et membre à nommer
- 11. Camp de jour – Tarification
- 12. Fin des assurances des réservoirs pétroliers à Saint-Guy (juin 2026-2027)
- 13. Entretien des arbres, arbustes et fleurs (parterres, entrées du village, belvédère et parc d'exercice)

14. Arrosage des jardinières
15. Entretien des escaliers à la Croix, ...
16. Bottes de travail (Résolution 306-20)
17. Taux de remboursement des frais de déplacement et politique des dépenses repas
18. Demande Finissants 2026 - École secondaire de la Vallée-des-Lacs
19. Demande de soutien financier Hockey Témiscouata (1 joueur de Lac-des-Aigles)
20. Programme fédéral de rachat des armes à feu
21. Résolution: Coupures dans le programme emplois été Canada
22. Réparation porte sous-sol côté est de la salle
23. Belvédère – Toilette
24. États financiers 2025 RIDT
25. Rapport visite assurances
26. Résolution – Factures payées avec surplus accumulé affecté ou non (carrière, ...)
27. Mauvaises créances
28. Demande d'amendement au projet de loi no 22 afin d'abroger l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
29. Affaires nouvelles  
Période de questions
30. Clôture et levée de la séance

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

77-26

### 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENU LE 2 MARS 2026

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

**Il est proposé par la conseillère Madame Lison Bourgoïn**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2026 tel que présenté.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.


78-26


### 4. COMPTES SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2026 LISTE DES COMPTES - VILLE DE LAC-DES-AIGLES

#### COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS ET CHÈQUE ÉMIS

Salaires employés & pompiers		48 590,72 \$
Chèque # 11150 à 11156	Chèques de la liste des comptes du 2 mars 2026	
Dépôt Direct # 459 à 492 et 501 à 509	Dépôt direct de la liste des comptes du 2 mars 2026	
Dépôt Direct sur demande # 510 Ferme Agat	Réso 270-25 Contrat déneigement, bureau, église, station essence 3/3	3 640,88 \$
Dépôt Direct sur demande # 511 Service Loisirs Squatec	Réso 45-26 donc pour festival Squatec	200,00 \$
Dépôt Direct sur demande # 512, 513, 515 et 518	Frais déplacement Mathieu Levesque (5)	500,00 \$
Dépôt Direct sur demande # 514 Alexandre Rodrigue	Réso 225-25 contrat loisirs mars 2026	2 592,00 \$
Dépôt Direct sur demande # 516 Sacha Cima	Réso 243-25 Contrat poste essence, déplacement et lave-vitre	880,40.
Dépôt Direct sur demande # 517 Julie Sirois	Achat 3 Clorox nettoyant pour égout	14,38 \$
Chèque # 11148 et 11149	Annulé	
Chèque # 11157 Poste Canada	Envoi collectif, camp de jour, date, taxes, em. Chiens, cdI	60,29 \$
Chèque # 11158 AFBL	Association forestière BSI, adhésion 2-03-26 au 1-03-27	80,00 \$
Chèque # 11159 Langis Bourgoïn	Trouble lumineaire Quai, (vente de matériaux usagées)	140,00 \$
Chèque # 11160 Poste Canada	Envoi collectif, Bulletin mars 2026	76,02 \$
Chèque # 11161 Brigitte Bourgoïn	Achat cadeaux pour Bingo (Relâche)	200,00 \$
Accès D Revenu Québec p. 543	TPS - TVQ retard Saint-Guy 2023	4 555,55 \$
Accès D Revenu Québec p. 544	TPS - TVQ retard Saint-Guy 2023	7 792,18 \$
Accès D Revenu Québec p. 545	TPS - TVQ retard Saint-Guy 2023	3 978,28 \$
Accès D Hydro-Québec p. 554 à 558 et 560 à 572 et 575	Tous Hydro du mois de mars	19 383,91 \$
Accès D Cogeco p. 546 à 553 et 559	Tous Cogeco du mois de mars	861,31 \$
Accès D SAAQ p. 573	Immatriculation 2026	16 630,12 \$
Accès D CNESTT p. 574	Avis de cotisation	356,58 \$
Accès D Revenu Québec p.576	Remises provinciales (employeur)	4 917,76 \$
Accès D Revenu Canada p.577	Remises fédérales (employeur)	791,40 \$
Accès D Revenu Québec	PPA Yves Caron	- \$
Fonds d'action	Cotisation de l'employeur 22-02-2026 au 21-03-2026	198,37 \$
Visa	Abonnement Chat GPT	28,74 \$
	<b>Total</b>	<b>66 997,77 \$</b>

6524

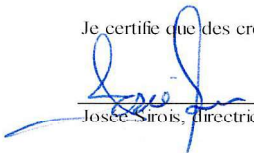
  
Maire

  
DG

## COMPTES À PAYER

1	Association des Pompiers de l'est du Québec	Inscription 4 pompiers colloque en sécurité d'urgence	500.00 \$
2	Areo-feu ltée	Banc essai 10 apria crt 2 ans	978.67 \$
3	Ass. Directeur municipaux	Inscription congrès	693.30 \$
4	Breault Jonathan	Achat 2 boussoles et fils électriques télé caserne	215.82 \$
5	Buanderie K	Location, nettoyage et serviettes	275.96 \$
6	Buropro Citation	Copies mono et couleur	161.73 \$
7	Carrefour du camion RDL	Livraison pièces générale	107.09 \$
8	CMP Mayer inc.	Bunker Jean-Philippe Rioux et Marie-Pier Ouellet	7 139.79 \$
9	Corbin Chantal	Ménage décès Alex Labrie, Achat huile végétale édifice du 75	83.25 \$
10	Cubex LTD - Montréal	Ent. Cubex	2 938.01 \$
11	Dépanneur chez Carolie	Fact. Novembre 25 à février 26	494.55 \$
12	DHC Avocats	Perception des taxes 10% du montant perçu	786.45 \$
13	Duchesne Richard	Ensemble outil dewall, moniteur, accessoire pour pompier	699.94 \$
14	Ecole Nationale des pompiers	Formation feu vert	296.25 \$
15	Électro mécanique services - EMS	Réparation attache loader, soudure sur camion	448.07 \$
16	Électronique Mercier	Paget premier répondant	433.46 \$
17	Énergere	Liberation de balance 50% de la retenue de performance	1 607.97 \$
18	Excavation Regis Béruré inc.	Creusage fosses Nord-du-Lac	620.87 \$
19	Étincteurs de la pointe	Réparation cylindre respiratoire	59.83 \$
20	Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutations et copie d'acte	30.00 \$
21	Fédération Québécoise	Comprendre le fonctionnement municipal	316.18 \$
22	Garage Steve Gamache Napa Autocare	Ent. Camion St-Guy	313.40 \$
23	Gyroxpert	6 feux verts	241.41 \$
24	H2Lab inc.	Eau potable et eau usées	459.33 \$
25	Harnois énergies inc.	Mazout coloré St-Guy, Diesel etc ...	10 912.54 \$
26	La boutique du plongeur	Analyse d'air accréditée	473.70 \$
27	Le code Ducharme	Renouvellement services mise à jour	107.63 \$
28	Les entreprises Camille Ouellet et Fils.	Égout	367.81 \$
29	Les produits métalliques A.T. inc.	Chaîne pour camion	1 701.03 \$
30	Livraison M.L.	Frais de carburant pour livraison	57.95 \$
31	Magasin Coop Squatec	Double clé, sel école St-Guy, botte travail nats	309.53 \$
32	Les matériaux du Lac	Salle édifiée 75, bureau etc...	164.09 \$
33	Mécanique J.L. 2017 inc.	Agrilime pneus loader, poser pneus neufs	1 623.64 \$
34	Médica, conseils & cles inc.	Garrot à relâchement rapide	90.83 \$
35	Médimage	Carte identité CR80	260.22 \$
36	Metal A.P. (2010) inc.	Toutes les factures non payées de 2025	8 981.84 \$
37	Microage Rimouski	Ordi. Julie S. et tablette pompier et facebook piraté	2 895.19 \$
38	Adaptation mobilité plus	Lève-persone du 75 Principale	938.50 \$
39	MR Boucher inc. Grossiste	Borne Fontaine	779.51 \$
40	MRC des Basques	Service d'inspection 2025 St-Guy	1 448.01 \$
41	M.R.C. de Temiscouata	Formation des élus 20 et 21 février	1 243.46 \$
42	Municipalité de Squatec	Entraide du 10 mars rang Bédard et 18 mars 101 Principale	912.64 \$
43	Organisme de Bassin versant	Visite de terrain	459.90 \$
44	Marie-Pier Ouellet	Formation p1 et repas	96.88 \$
45	Energies Sonic inc.	Diesel, Fournaise-mazout etc...	11 627.31 \$
46	Piece d'auto Rimouski inc.	Corde pour camion	1 725.77 \$
47	Place du travailleur enr.	5 paires de bottes, Richard, Maxime, Gabriel, Stéphanie, Luc et Yves	1 332.24 \$
48	Proulx Keven	Formation P1 et repas	528.60 \$
49	Purolator inc.	Analyse d'eau et d'égout	16.26 \$
50	Receveur General du Canada	Licences radio	462.24 \$
51	Regie intermunicipale des déchets	Matières résiduelles 3/12	9 200.56 \$
52	Service agro mécanique inc.	Entretien camion	713.55 \$
53	Sani Express	Produit nettoyant, pavillon, bureau etc...	449.77 \$
54	Sécurité technologie	Contrat du 2026-03-24 au 2027-03-23	483.38 \$
55	Servitech inc.	Honoraires prof. Relatif au calcul des médianes annuelles	8 784.34 \$
56	Tr3e experts conseils inc.	Abri à sel - Dôme	5 771.74 \$
<b>TOTAUX COMPTES À PAYER</b>			<b>94 821.99 \$</b>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

  
 Josée Sirois, Directrice générale

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

D'autoriser le paiement de la Liste des comptes.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

## 5. CORRESPONDANCE

1. Reçu de la MRC la résolution d'adoption de l'Inventaire du Patrimoine bâti de la MRC. Pour Lac-des-Aigles 64 immeubles en font partis dont 29 situés quartier Saint-Guy. Ces adresses devront être prises en compte lors de l'application des règlements de démolition et celui de l'occupation et entretien des immeubles. La MRC mettra sur pied un Programme d'aide financière pour un propriétaire dont le bâtiment apparaît dans l'inventaire comme supports à la rénovation extérieure, d'ici quelques mois.
2. Reçu courriel d'élections Québec, le 25 mars, confirmant la réception des formulaires DGE-1038 (dons), ceux-ci ont été jugés conformes.
3. SQ fin aux lignes 310-4141 et \*4141, les citoyens doivent utiliser le 911 pour joindre la police.
4. Invitation à un souper de crabe, bénéfice pour la Fondation pour la persévérance scolaire, le 18 avril au Centre PGR, au coût de 70 \$ chacun.
5. Lettre de la CAUREQ. Pas de redistribution, celle-ci conserve les surplus afin de soutenir le déploiement complet et sécuritaire du 9-1-1 PG (Prochaine génération).
6. Reçu réponse du MTQ suite à l'envoi de la résolution 299-25 pour des feux rectangulaires rapide près du 89-91 Principale, refusant notre demande car le débit moyen journalier moyen annuel n'est pas suffisamment.
7. Mars 2026 – Le Parc National du Lac Témiscouata a mandaté la MRC pour élaborer un concept de développement : Ce concept comprend un camping de 210 mètres de diamètre qui évoque la roue de la médecine autochtone. Au centre de la roue un projet de spectacle multimédia interactif en plein air. Dix chalets flottants sont prévus dans l'enceinte du parc.
8. Reçu notre certificat d'inscription – Renouvellement de bail non exclusif valide au 31-07-2027.

79-26

## 9. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE TERFA

Reçu invitation à participer à l'Assemblée générale Annuelle de Terfa qui se tiendra Mardi, le 21 avril 2026 à 19 h, au Pavillon écotouristique Duchénier de Terfa, situé au 1500, chemin Duchénier, à Saint-Narcisse-de-Rimouski.

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

Que la Ville de Lac-des-Aigles mandate la conseillère Madame Vicky Ouellet.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

80-26

## 6. CHANGEMENT DES DATES DES RÉUNIONS EN MAI, JUIN ET NOVEMBRE POUR LES MARDIS

3 réunions du conseil ont été cédulé un lundi ou le mois se termine le samedi. Cela occasionne la réception des ÉC des compagnies en retard.

**Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Ouellet**

Que la Ville de Lac-des-Aigles change la date de 3 réunions au lieu du lundi pour le mardi :

Soit celles du 4 mai, du 1<sup>er</sup> juin et du 2 novembre

**Qui auront lieu les Mardis, 5 mai, 2 juin et 3 novembre.**

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. **AVIS DE MOTION, DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 237-26 ABOLITION DES DISTRICTS ÉLECTORAUX ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 215-24 DIVISANT LE TERRITOIRE DE LA VILLE EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX**

**AVIS DE MOTION**

Monsieur Luc Sirois, conseiller donne l'avis de motion, fait le dépôt, la présentation et l'adoption du projet de règlement # 237-26 Abolition des districts électoraux abrogeant le règlement # 215-24 divisant le territoire de la ville en six (6) districts électoraux

**« PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE »**

La directrice générale déclare que le projet de règlement # 237-26 est pour abolir la division de la Ville en districts électoraux abrogeant le règlement # 215-24.

81-26

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 237-26 ABOLITION DES DISTRICTS ÉLECTORAUX ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 215-24 DIVISANT LE TERRITOIRE DE LA VILLE EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

Que le projet de règlement # # 237-26 Abolition des districts électoraux abrogeant le règlement # 215-24 divisant le territoire de la ville en six (6) districts électoraux soit adopté comme s'il était tout au long transcrit, chaque membre du conseil en ayant reçu une copie.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

8. **DEMANDES (2) DE SUBVENTION PPA-CE (ROUTE LOCAL 1 ET 2) ET PPA-ES (ENVERGURE SUPRALocale)**

Ces résolutions abrogent la résolution # 55-26

82-26

8.1 **DEMANDE DE SUBVENTION PPA-CE (ROUTE LOCAL 1 ET 2)**

Les projets priorités en 2026 par le biais de cette subvention sont des travaux de rechargement chemin du rang Bédard et du rang 1 et les fossés.

**Il est proposé par la conseillère Madame Marie-Pier Ouellet**

Que la Ville de Lac-des-Aigles demande une subvention pour **2026 de 50 000 \$** à Madame Amélie Dionne, députée, dans le cadre du budget discrétionnaire relié à un projet particulier d'amélioration du réseau routier municipal par circonscription électorale PPA-CE.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

83-26

8.2 **DEMANDE DE SUBVENTION PPA-ES (ENVERGURE SUPRALocale)**

Les projets priorités en 2026 par le biais de cette subvention sont des travaux de rechargement des rangs 4 et du chemin Pelletier et les fossés.

**Il est proposé par la conseillère Madame Lison Bourgoin**

Que la Ville de Lac-des-Aigles demande une subvention pour **2026 de 100 000 \$** à Madame Amélie Dionne, députée, dans le cadre du budget discrétionnaire relié à un projet particulier d'amélioration du réseau routier municipal par circonscription électorale PPA-ES.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseiller

## 9. EAUX USÉES

Lors d'une séance du conseil, une résolution a été adoptée afin de mandater Mme Julie Sirois pour suivre les formations nécessaires en matière d'échantillonnage de l'eau potable et des eaux usées.

À la suite d'une présence sur le terrain en compagnie de M. Berthier et de Mme Sirois, il a été possible de mieux évaluer la nature des tâches liées aux eaux usées. Ces observations permettent de constater que ces fonctions exigent non seulement des connaissances techniques approfondies, mais également une bonne capacité physique et une disponibilité opérationnelle importante.

En effet, les responsabilités associées à la gestion des eaux usées comprennent notamment :

- l'inspection et l'entretien des stations de pompage ;
- la vérification et l'opération des équipements mécaniques et électriques ;
- la gestion des alarmes et des urgences (interventions rapides requises) ;
- le nettoyage de pompes et d'infrastructures ;
- l'accès à des espaces restreints, tels que des regards et des canalisations ;
- l'interprétation de données techniques et le suivi réglementaire.

Considérant ces exigences, certaines limitations doivent être prises en compte. Mme Sirois ne pourra pas effectuer certaines interventions en espaces clos. De plus, les responsabilités actuelles de la direction générale ne permettent pas d'assurer adéquatement une prise en charge opérationnelle des infrastructures d'eaux usées.

Ainsi, bien que la formation et la prise en charge des activités liées à l'eau potable puissent être poursuivies à l'interne, il apparaît nécessaire d'envisager une autre solution pour les eaux usées, et ce, avant le départ de M. Berthier, afin d'assurer la continuité des services et le respect des exigences réglementaires.

Offre reçue de Nordikeau à 2 050 \$/mois pour le réseau d'égout.

### **Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Ouellet**

**QUE** la Ville de Lac-des-Aigles, à la suite de la réception de l'offre de Nordikeau au coût de 2 050 \$ par mois pour la prise en charge des opérations du réseau d'égout, juge opportun d'évaluer d'autres options avant de s'engager contractuellement;

**QUE** la Ville de Lac-des-Aigles autorise la direction générale à entreprendre des démarches auprès des municipalités de Squatec et de Biencourt afin d'évaluer leur intérêt à mettre en place une ressource partagée, dûment formée, pour assurer les opérations et le suivi des infrastructures d'eaux usées pour les trois municipalités;

**QUE** la direction générale soit également mandatée pour communiquer avec la MRC de Témiscouata afin de vérifier la possibilité qu'une ressource interne puisse être affectée, en tout ou en partie, à la prise en charge des opérations liées au réseau d'égout de Lac-des-Aigles;

**QUE** ces démarches visent à identifier une solution durable, conforme aux exigences réglementaires, et permettant d'assurer la continuité des services à la suite du départ de M. Berthier Beaulieu;

**QUE** la direction générale fasse rapport au conseil municipal des résultats de ces démarches, incluant les options disponibles, les coûts associés ainsi que les modalités de mise en œuvre, afin de permettre une prise de décision éclairée.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DÉMISSION ET MEMBRE À NOMMER, ...**

85-26

**10.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DÉMISSION**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

**QUE** le conseil municipal prenne acte de la démission d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) reçue le 2 mars par courriel de M. Pierre Bossé ;

**QUE** le conseil confirme la volonté de maintenir la composition du comité, soit deux membres du conseil municipal et trois membres citoyens;

**QUE** Madame Nathalie Chaput, citoyenne présente lors de la séance et ayant manifesté son intérêt, soit nommée à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme;

**QUE** Madame Chaput s'engage à suivre la formation obligatoire offerte gratuitement aux membres du CCU, et ce, dans les meilleurs délais;

**QUE** cette nomination entre en vigueur immédiatement et pour la durée du mandat prévue à la réglementation en vigueur.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

86-26

**10.2 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - MEMBRE À NOMMER**

Formation en zoom, donnée soit par la MRC Dimanche, le 19 avril à compter de 19 h (gratuite).

**Il est proposé par la conseillère Monsieur Luc Sirois**

Que la Ville de Lac-des-Aigles nomme Madame Nathalie Chaput sur le CCU au poste vacant et l'inscrive à la formation obligatoire.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

87-26

11. **CAMP DE JOUR – TARIFICATION, ...**

En 2025 : était à 125 \$/enfant résident et 200 \$/enfant non-résident (GL 01-23478 En 2025 total reçu de 3 611 \$).

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

Que la Ville de Lac-des-Aigles fixe pour 2026 les tarifs à 125\$/enfant résident et à 200 \$ enfant non-résident.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

88-26

12. **FIN DES ASSURANCES DES RÉSERVOIRS PÉTROLIERS À SAINT-GUY**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

**QUE** le conseil municipal prenne acte de l'avis reçu de la FQM Assurances indiquant que les réservoirs pétroliers situés dans le secteur de Saint-Guy (diesel, essence et huile à chauffage) arrivent à la fin de leur période d'assurabilité (2029-07-31) ;

**QUE** le conseil municipal décide de ne pas procéder au remplacement des réservoirs de diesel et d'essence ;

**QUE** les opérations de ravitaillement en carburant pour le secteur de Saint-Guy soient désormais effectuées à partir des installations de Lac-des-Aigles, et que l'employé concerné soit autorisé à s'y approvisionner ;

**QUE** pour les réservoirs d'huile à chauffage, une évaluation soit réalisée afin de déterminer la meilleure option à privilégier, soit le remplacement des réservoirs ou l'implantation d'un autre mode de chauffage ;

**QUE** la direction générale soit mandatée pour effectuer les analyses nécessaires et faire rapport au conseil municipal avec des recommandations quant aux suites à donner dans ce dossier.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

89-26

13. **ENTRETIEN DES ARBRES, ARBUSTES ET FLEURS (PARTERRES, ENTRÉES DU VILLAGE, BELVÉDÈRE ET PARC D'EXERCICE)**

**POUR 2025 SA DEMANDE ÉTAIT :**

Pour l'entretien paysager de mai à octobre : **tarif mensuel de 320\$.**

P.S. : si des travaux supplémentaires sont demandés le tarif horaire sera de 22\$.

**Soumission entretien paysager saison 2026 - Ville de Lac-des-Aigles**

- Ouverture de terrains, tondre pelouse, bureau municipal et parc intergénérationnel,
- Entretien plates-bandes taille des arbustes et haie de cèdre au bureau, parc inter, biblio, entrées village, rajout paillis au besoin et engrais vivaces et arbustes.

Au coût de **350\$ par mois de mai à octobre**

P.S. l'achat de paillis et d'engrais sera aux frais de la municipalité.

**Entretien sentier pédestre**

Nettoyage de printemps, passer débroussailleuse, tout le long de la saison, ramasser branches tombées, élaguer branches au besoin et passer souffleur dans le sentier mai à octobre au coût de 400\$ pour la saison

**Arrosage jardinières**

Coût de 45 \$ par jour.

**Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Ouellet**

**QUE** le conseil municipal de Lac-des-Aigles décide de simplifier l'organisation des travaux en regroupant l'entretien paysager et l'entretien du sentier pédestre sous un seul contrat;

**QUE** la Ville offre à Monsieur Sacha Cima un montant de 400 \$ par semaine pour l'ensemble des travaux, incluant l'entretien des terrains municipaux, des plates-bandes, des haies et arbustes, ainsi que l'entretien général du sentier pédestre pour la période de juin à septembre 2026;

**QUE** l'entretien inclut l'arrosage quotidien des jardinières;

**QUE** Monsieur Cima fournisse à la Ville une preuve de responsabilité civile avant le début des travaux;

**QUE** les paiements soient effectués par semaine pendant la période de contrat;

**QUE** le conseil mandate la directrice générale de contacter Monsieur Sacha Cima afin de lui confirmer la soumission et les modalités convenues pour la saison 2026;

**QUE** la directrice-générale soient autorisés à signer ce contrat.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

14. **ARROSAGE DES JARDINIÈRES**

Voir point 13

90-26

**15. ENTRETIEN DES ESCALIERS À LA CROIX, ...**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault**

**QUE** le conseil municipal de Lac-des-Aigles prenne acte de l'état délabré et dangereux de l'escalier menant à la croix;

**QUE** le conseil municipal décide de procéder à la démolition de l'escalier;

**QUE** le sentier menant à la croix soit réaménagé directement sur la pelouse afin de remplacer les marches;

**QUE** la direction générale soit mandatée pour coordonner les travaux et s'assurer de la sécurité du site.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

91-26

**16. BOTTES DE TRAVAIL (RÉSOLUTION 306-20)**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault**

**QUE** la Ville de Lac-des-Aigles autorise le remboursement aux employés aux travaux publics d'un montant annuel de 200 \$ pour l'achat de bottes, qu'il s'agisse de bottes de travail (coqué d'acier) ou de bottes de pluie, abrogeant ainsi la résolution # 306-20;

**QUE** le remboursement se fasse sur présentation de la facture payée;

**QUE** la direction générale soit mandatée pour appliquer cette politique et assurer le suivi des remboursements.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

92-26

**17. TAUX DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET POLITIQUE DES DÉPENSES REPAS**

En 2016 la résolution 175-16 fixait les montants de remboursement des frais de repas. Déjeuner à 12 \$, dîner à 25 \$ et souper à 30 \$. Quant à elle la résolution # 87-20 fixait à 0,45 \$/kilomètre le taux de remboursement des frais de déplacement. Le coût de l'essence et des repas ayant augmentés depuis, il y aurait lieu de majorer ceux-ci.

Aucun remboursement de boissons alcooliques

1. Déjeuner 15 \$
2. Dîner 30 \$
3. Souper 35 \$

Réso 89-22 : Et qu'elle fixe le taux de remboursement des frais de déplacement à 0,50 \$ / kilomètre et à 0,38 \$ du kilomètre supérieur aux 110 premiers kilomètres (soit 75 %) x 0,50 \$ abrogeant ainsi la résolution 87-20.

**Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet**

**QUE** la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte une nouvelle politique de remboursement des dépenses, remplaçant les résolutions 175-16, 87-20 et 89-22, concernant les frais de repas et de déplacement des employés et élus municipaux;

**QUE** les remboursements de frais de repas soient fixés comme suit, sur présentation de pièces justificatives :

1. Déjeuner : 20 \$
2. Dîner : 35 \$
3. Souper : 40 \$

**QU'**aucun remboursement de boissons alcooliques ne soit autorisé;

**QUE** le taux de remboursement des frais de déplacement soit fixé à 0,55 \$ par kilomètre;

**QUE** la direction générale soit mandatée pour appliquer cette politique et s'assurer du respect des nouvelles limites de remboursement.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

93-26 18. **DEMANDE FINISSANTS 2026 – ÉCOLE SECONDAIRE DE LA VALLÉE-DES-LACS**

Reçu demande des Finissantes – Finissants 2026 de l'École secondaire de la Vallée-des-Lacs pour du financement pour la création de leur album de finissants, voyages, cérémonie de graduation à la fin juin 2026 et l'offre de bourses pour les études postsecondaires.

Et aussi demande pour méritas 2025-2026

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

Que la Ville de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 200\$ pour les Finissants 2026 au nom de l'École secondaire de la Vallée-des-Lacs.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

94-26 19. **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER HOCKEY TÉMISCOUATA (1 JOUEUR DE LDA)**

**Il est proposé par la conseillère Madame Marie-Pier Ouellet**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Lac-des-Aigles prenne acte de la demande reçue de Fleur de Lys – Témiscouata concernant l'inscription d'un résident de Lac-des-Aigles, Ali Oudina, âgé de 10 ans, à Hockey Témiscouata;

**QUE** la Ville de Lac-des-Aigles accorde une aide financière de 50 \$ pour l'inscription de ce résident à Hockey Témiscouata.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

95-26 20. **PROGRAMME FÉDÉRAL DE RACHAT DES ARMES À FEU**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Canada a lancé, le 17 janvier 2026, le programme fédéral de rachat d'armes à feu de style arme d'assaut;

**CONSIDÉRANT QUE** les Canadiens disposent de la période du 19 janvier au 31 mars 2026 pour adhérer audit programme, lequel prévoit la remise volontaire de leurs armes prohibées en échange d'une indemnisation;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations financières prévues dans le cadre du programme de rachat sont jugées insuffisantes, inéquitables ou non garanties pour l'ensemble des propriétaires concernés;

**CONSIDÉRANT QUE** les armes visées par la prohibition sont des armes civiles de chasse ou de tir sportif à conception moderne, et non des armes d'assaut militaires, et qu'elles ne sont ni utilisées ni requises par les Forces armées canadiennes pour assurer la défense du pays;

**CONSIDÉRANT QUE** sur le territoire québécois, la Sûreté du Québec coordonnera l'opération;

**CONSIDÉRANT QUE** les ressources policières sont déjà limitées et que leur mobilisation pour l'application de ce régime détourne des effectifs essentiels à la lutte contre la criminalité réelle;

**CONSIDÉRANT QUE** la confiance entre la population et les corps policiers est un pilier fondamental de la sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application coercitive de cette prohibition risque de nuire à cette relation de confiance et d'accentuer les tensions sociales;

**CONSIDÉRANT QUE** la sécurité publique constitue une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral, provincial, municipal ainsi que les corps policiers;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités sont des gouvernements de proximité, directement responsables du bien-être, de la cohésion sociale et de la sécurité de leur population;

**CONSIDÉRANT QUE** les détenteurs légaux d'armes à feu sont déjà soumis à un régime strict de permis, de formation, d'enregistrement, de vérification d'antécédents,

d'entreposage sécuritaire et de conformité aux lois;

**CONSIDÉRANT QUE** les données disponibles démontrent que les armes utilisées dans les crimes violents proviennent majoritairement du marché noir et non du marché légal;

**CONSIDÉRANT QUE** la priorité en matière de sécurité publique devrait être accordée à la lutte contre le trafic illégal d'armes, les groupes criminalisés et la contrebande;

**CONSIDÉRANT QUE** la prohibition et le rachat obligatoire d'armes à feu ciblent principalement des citoyens respectueux des lois, sans impact direct significatif sur la criminalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'imposition de ce régime représente une atteinte aux droits de propriété légitimes de ces citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** ce régime ne tient pas compte des réalités territoriales, sociales, économiques et culturelles propres aux municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs communautés rurales, agricoles et nordiques utilisent les armes à feu de manière légitime pour la chasse, la subsistance, la protection des animaux d'élevage et la sécurité personnelle en région isolée;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs provinces canadiennes ont publiquement exprimé leur opposition à ce régime de prohibition et de rachat, refusant d'y collaborer où d'en assurer l'application, en raison de son inefficacité, de son coût et de son caractère injuste;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités ne disposent d'aucun pouvoir réel dans l'élaboration de cette politique, mais subissent directement ses impacts;

**EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault, et résolu à la majorité**

• **Madame Chantal Ouellet, conseillère étant en désaccord sur le point concernant la liste des armes.**

**QUE** la municipalité demande officiellement au gouvernement fédéral de mettre fin à son programme de rachat des armes à feu de style arme d'assaut.

**QUE** la municipalité demande officiellement à la Sûreté du Québec, dans l'éventualité où ce programme ne serait pas abrogé, de ne pas appliquer, sur son territoire, les mesures de prohibition et de rachat obligatoire des armes à feu prévues par le gouvernement fédéral.

**QUE** la municipalité affirme que la priorité en matière de sécurité publique doit être la lutte contre le trafic illégal d'armes, le crime organisé et la violence armée réelle, plutôt que la confiscation d'armes légalement détenues.

**QUE** la municipalité demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin de revoir l'approche actuelle et de privilégier des politiques fondées sur des données probantes et l'efficacité réelle en matière de sécurité publique.

**QUE** la municipalité affirme son soutien aux citoyens respectueux des lois, aux chasseurs, aux agriculteurs, aux communautés rurales et aux utilisateurs légitimes d'armes à feu.

**QUE** la municipalité transmette une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec, au ministre la Sécurité publique du Québec, au premier ministre du Québec, au ministre fédéral de la Sécurité publique, aux députés provinciaux et fédéraux concernés, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la MRC du Témiscouata et aux Municipalités et villes du Québec pour appui.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à la majorité des conseillers.

96-26 21. **RÉSOLUTION - COUPURES DANS LE PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA**

CONSIDÉRANT QUE le programme Emplois d'été Canada soutient financièrement l'embauche de jeunes âgés de 15 à 30 ans, permettant aux municipalités d'offrir des services de proximité essentiels à la population, notamment dans les domaines des loisirs, de la culture et des services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes engagés dans le cadre de ce programme contribuent directement à la prestation de services essentiels, tels que les camps de jour municipaux, facilitant la conciliation travail-famille pour de nombreux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les coupures anticipées au programme Emplois d'été Canada pour l'année 2026 auront pour effet de réduire considérablement la capacité des municipalités à maintenir ces services à la population;

CONSIDÉRANT QUE les incohérences observées entre les orientations du gouvernement du Québec et celles du gouvernement du Canada en matière d'intégration des jeunes au marché du travail nuisent à la planification municipale;

CONSIDÉRANT QUE le maintien et l'amélioration des services offerts aux citoyens nécessitent un soutien financier prévisible, stable et équitable de la part du gouvernement fédéral;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet**

Que la Ville de Lac-des-Aigles appuie les municipalités du Québec dans leur dénonciation des coupures annoncées au programme Emplois d'été Canada pour l'année 2026, lesquelles nuisent directement aux services offerts aux familles et aux jeunes ;

QUE la Ville de Lac-des-Aigles demande au gouvernement du Canada de maintenir le financement du programme Emplois d'été Canada afin d'assurer la pérennité des emplois d'été municipaux et des services publics qui en dépendent;

QUE la Ville de Lac-des-Aigles transmette une copie de la présente résolution au premier ministre du Canada, à la ministre de l'Emploi, aux députés fédéraux concernés, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) ainsi qu'aux autres municipalités du Québec afin de solliciter leur appui.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

97-26 22. **RÉPARATION PORTE SOUS-SOL CÔTÉ EST DE LA SALLE**

La porte au sous-sol ferme très mal.

Reçu 2 soumissions pour changer le seuil et 2 pentures SL 57 anodisé clair de Vitrierie Mont-Joli inc. à 2 177.77 \$ + taxes et de Vitrierie du KRTB à 2 577.65 \$ + taxes.

**Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet**

Que la Ville de Lac-des-Aigles retienne l'offre de Vitrierie Mont-Joli inc. à 2 177.77 \$ + taxes = 2 503.88 \$.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

98-26 23. **BELVÉDÈRE – TOILETTE, ...**

**CONSIDÉRANT** que l'entretien et le remplissage d'eau des installations demandent beaucoup de temps aux employés;

**CONSIDÉRANT** que Sani-Manic a proposé la location d'une toilette chimique du 5 juin au 8 septembre (14 semaines) au coût de 2 710 \$ + taxes (incluant 1 vidange) plus une vidange obligatoire au retour de 350 \$, pour un total de 3 518,23 \$ taxes incluses, soit environ 250 \$/semaine;

**CONSIDÉRANT** que, lors des discussions autour de la table, il a été mentionné qu'il existe d'autres toilettes dans le secteur, mais que celles-ci sont fermées en raison de leur utilisation abusive par certains citoyens, laissant les installations très sales et difficiles à entretenir;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois et résolu à la majorité (4 pour, 2 contre) :**

1. **QUE** le conseil municipal de la Ville de Lac-des-Aigles n'accepte pas l'offre de Sani-Manic;
2. **QUE** les toilettes du belvédère seront ouvertes comme prévu;
3. **QUE** la situation sera réévaluée après l'ouverture et, en cas de vols, de bris ou d'usage abusif similaire aux années précédentes, les toilettes pourront être fermées pour le reste de la saison;
4. **QUE** la direction générale soit mandatée pour appliquer cette décision et assurer le suivi.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à la majorité des conseillers.

99-26

**24. ÉTATS FINANCIERS 2025 RIDT**

Pour 2026 : Budget de 1 031 891 \$. (En 2025 Budget de 6 473 093 \$, en 2024 de 5 563 901 \$, en 2023 de 5 256 770 \$, en 2022 de 5 953 282 \$, en 2021 de 4 061 770 \$ et en 2020 de 3 718 138 \$).

**Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet**

**QUE** la Ville de Lac-des-Aigles accepte le dépôt du budget de la RIDT pour l'année 2026 au montant de 1 031 891 \$.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

100-26

**25. RAPPORT VISITE ASSURANCES**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Lac-des-Aigles a reçu la visite préventive de l'inspecteur Yvon-Joël Bernier et que celle-ci a donné lieu à la remise d'un rapport officiel;

**CONSIDÉRANT** que le rapport identifie des correctifs à apporter, notamment le remplacement de trois boîtes électriques situées à différents endroits : à la caserne incendie, au musée des salmonidés et à la maison des jeunes;

**CONSIDÉRANT** que d'autres correctifs mineurs ont été identifiés, mais qu'ils ne nécessitent aucun coût supplémentaire;

**EN CONSÉQUENCE, il est résolu :**

1. **QUE** la Ville prenne acte du rapport de l'inspecteur et des correctifs à réaliser;
2. **QUE** la direction générale soit mandatée pour s'assurer que les trois boîtes électriques soient remplacées et que les autres correctifs mineurs soient effectués conformément aux recommandations de l'inspecteur;
3. **QUE** le document complété et signé attestant de la réalisation des correctifs soit retourné à l'inspecteur dans les délais requis.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

101-26 26. RÉSOLUTION FACTURES PAYÉES AVEC SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ OU NON (CARRIÈRE, ...)

**Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Ouellet**

Que la Ville de Lac-des-Aigles affecte du Surplus accumulé non affecté le montant nécessaire pour combler le déficit de l'année 2025, si nécessaire.

Qu'elle affecte aux travaux de voirie un montant de la Réserve Carrière-Sablrière (GL 51-2000).

Ainsi qu'au montant pour la vidange des fosses septiques de l'année du surplus affecté fosses septiques.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

102-26 27. MAUVAISES CRÉANCES

**CONSIDÉRANT** que plusieurs taxes demeurent impayées depuis plusieurs années sur différentes propriétés, certaines pour des propriétaires décédés ou non retraçables ;

**CONSIDÉRANT** qu'en date du 8 avril 2026, les montants impayés sont les suivants :

- F 1718-24-6215 (Joseph Beaulieu) : 53,72 \$ (2018)
- F 1717-07-9302 (Franck Kelly) : 3 223,92 \$ (2024)
- F 1617-51-2745 (Philippe Bélanger, DCD) : 834,18 \$ (2022)
- F 0823-30-6496 (Maison incendiée à Saint-Guy) : 2 717,94 \$ (2023)

**CONSIDÉRANT** que le total de ces taxes impayées s'élève à 6 829,76 \$;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Lison Bourgoin**

1. **QUE** les taxes impayées des matricules F 1718-24-6215, F 1717-07-9302 et F 1617-51-2745, pour un total de 4 111,82 \$, soient retirées des comptes à recevoir (54-13100) et transférées dans le compte de **mauvaises créances** (54-13100-002);
2. **QUE** le matricule F 0823-30-6496, correspondant à la maison incendiée à Saint-Guy, soit exclu de la mauvaise créance et préparé pour la **vente pour taxes** lors de la prochaine mise en vente;
3. **QUE** la direction générale soit mandatée pour effectuer ces transferts comptables et les démarches nécessaires à la mise en vente pour taxes du matricule concerné.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

103-26 28. DEMANDE D'AMENDEMENT AU PROJET DE LOI NO 22 AFIN D'ABROGER L'ARTICLE 245.1 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

Attendu que le gouvernement du Québec a confié aux municipalités régionales de comté le mandat de réaliser des plans de protection des milieux humides et hydriques et aux municipalités, par concordance, l'obligation de les appliquer;

Attendu que les plans de protection des milieux humides et hydriques doivent être approuvés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour entrer en vigueur;

Attendu que l'Assemblée nationale a accordé en 2023 une immunité aux municipalités locales et régionales lors de l'application de leur plan de protection des milieux humides et hydriques en modifiant l'article 245 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu que lors de l'étude article par article du projet de loi modifiant l'article 245, un nouvel article a été introduit dans la loi (245.1), sans réflexion ni étude d'impacts

préalable, obligeant toute municipalité, toute municipalité régionale de comté et toute communauté métropolitaine à transmettre un avis à chaque propriétaire d'un immeuble (terrain) concerné par un acte qui vise la protection de milieux humides et hydriques;

Attendu que le contenu du nouvel article 245.1 oblige toute municipalité, municipalité régionale de comté et communauté métropolitaine qui désire se prévaloir de l'immunité prévue à l'article 245, de faire la preuve de l'envoi d'un avis à tous les propriétaires concernés;

Attendu que cette procédure exclusive aux milieux humides et hydriques fera en sorte que tous les propriétaires concernés recevront au minimum deux avis sur le même sujet et que ceux qui se retrouvent sur un territoire couvert par une communauté métropolitaine en recevront trois;

Attendu que l'obligation de transmettre individuellement des avis à l'ensemble des propriétaires concernés entraîne un fardeau administratif majeur et des coûts importants pour les municipalités, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines, notamment en raison des frais d'impression et de distribution, ces coûts étant accentués dans le contexte actuel d'instabilité et de perturbations des services de Postes Canada;

Attendu que la multiplication des avis portant sur un même objet de protection des milieux humides et hydriques est susceptible de nuire à la compréhension des citoyens, de créer de la confusion quant à la portée réelle des mesures adoptées et d'engendrer de l'insatisfaction à l'égard de l'action municipale;

Attendu le caractère exclusif de la procédure découlant de l'article 245.1 et le fait que les obligations inscrites dans la Loi pour les municipalités et les MRC concernant l'information des citoyens pour ce genre de mesure auraient permis de rejoindre efficacement les propriétaires concernés;

Attendu que le ministère de l'Environnement refuse de s'imposer les mêmes obligations pour informer les propriétaires concernés par la nouvelle cartographie des zones inondables, plus nombreux que ceux concernés par les milieux humides et hydriques, en raison des coûts prohibitifs;

Attendu que l'abrogation de l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* constituerait un réel allègement administratif pour les municipalités et les MRC;

Attendu que le 27 novembre 2025, le chantier en allègement de la charge administrative, formé en vertu de la *Déclaration de réciprocité* signée le 13 décembre 2023 et regroupant le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec, la Ville de Montréal et la Ville de Québec, associant également l'Association des directeurs municipaux du Québec, l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec et la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, a convenu de recommander d'inclure l'abrogation de l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* comme mesure prioritaire dans un projet de loi;

Attendu que la ministre des Affaires municipales, M<sup>me</sup> Geneviève Guilbault, a déposé le 25 mars 2026, le projet de loi n° 22, *Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des municipalités et modifiant d'autres dispositions législatives* sans un article abrogeant l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

### **Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault**

Que la Ville de Lac-des-Aigles demande aux membres de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale d'introduire un amendement au projet de loi n° 22 abrogeant l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de respecter le consensus établi entre le ministère et ses partenaires municipaux ;

Que copie de cette résolution soit transmise au secrétariat de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale pour dépôt officiel, à la ministre des Affaires municipales, M<sup>me</sup> Geneviève Guilbault, au député représentant la circonscription, à l'Assemblée nationale et à la Fédération québécoise des municipalités.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## 29. AFFAIRES NOUVELLES

104-26

### 29.1 ASSOCIATION DE L'ENSEMENCEMENT - PUBLICITÉ

Lettre de l'Association de l'ensemencement demandant à la Ville une aide pour la publicité de leur Tournoi de pêche de 2027 ainsi que le Pavillon soit 1 000 \$. Tournoi au début de janvier 2027 (la demande de subvention à la Faune a déjà été postée par FB).

#### **Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet**

Que la Ville de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 1 000 \$ à l'Association de l'ensemencement pour aider dans leur publicité pour leur activité d'initiation à la pêche de janvier 2027 conditionnel à l'obtention de leurs états financiers.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

105-26

### 29.2 MONTE PERSONNE – PLATE FORME ÉLÉVATRICE

**CONSIDÉRANT** que le monte-personne situé au 75, rue Principale a fait l'objet de plusieurs réparations;

**CONSIDÉRANT** que malgré ces interventions, le monte-personne ne fonctionne toujours pas de manière satisfaisante;

#### **EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Marie-Pier Ouellet**

1. **QUE** la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate l'entreprise EMS pour effectuer une évaluation complète de la plateforme;
2. **QUE** l'évaluation inclue un rapport détaillé sur les correctifs possibles et les recommandations pour assurer le bon fonctionnement du monte-personne;
3. **QUE** la direction générale soit mandatée pour coordonner cette évaluation et faire suivre les recommandations à l'attention du conseil.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### 29.3 POINT D'INFORMATION SUR LE VOL D'ESSENCE

La directrice générale informe le conseil que l'employé Bernard Paré a rapporté avoir communiqué avec la police afin de signaler un vol d'essence survenu à Saint-Guy.

Aucun suivi décisionnel n'est requis à ce stade; le conseil prend acte de l'information.

106-26

### 29.4 ENTREVUES CAMP DE JOUR

**CONSIDÉRANT** que l'appel de candidatures pour combler les deux postes au camp de jour 2026 se termine le 10 avril 2026;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a reçu plusieurs curriculum vitae pour ces postes;

#### **EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

1. **QUE** la direction générale mandate le comité des ressources humaines pour être présent et participer aux entrevues des candidats;
2. **QUE** le comité RH collabore avec la direction générale afin d'assurer une sélection conforme aux besoins du camp de jour 2026.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### 29.5 TERRAINS BELLAVANCE

#### **POINT D'INFORMATION – Terrains Bellavance**

La directrice générale informe le conseil qu'elle procédera à l'envoi d'une lettre aux propriétaires de terrain sur la rue Bellavance afin de les rassurer. Selon les informations que la Ville et la MRC détiennent, les lots sont constructibles, malgré la présence d'un milieu humide potentiel. La lettre vise donc à sécuriser les propriétaires quant à la constructibilité de leur terrain.

## 29.6 PROJET CIRCONFLEX

### POINT D'INFORMATION – Projet CIRCONFLEX

La directrice générale informe le conseil que le projet **CIRCONFLEX** sera offert à la population de Lac-des-Aigles et qu'un matériel diversifié sera disponible en prêt gratuit.

Le matériel prévu comprend, entre autres :

- Raquettes à neige (4 formats, total 8)
- Porte-bébé et chariot THULE double avec accessoires
- Planches à pagaie gonflables pour enfants et adultes
- Kayaks simples et rames pour enfants et adultes
- Veste de sauvetage et trousse de sécurité pour enfants et adultes

La liste complète du matériel est détaillée dans le tableau ci-joint.

La directrice générale mentionne que des informations complémentaires seront communiquées lorsque le matériel sera livré à la Ville et prêt à être utilisé par la population.

Le conseil prend acte de l'information.

### Matériel Circonflexe – Lac-des-Aigles

Raquette à neige 7x18	2
Raquette à neige 8x21	2
Raquette à neige 8x25	2
Raquette à neige 10x36	2
Porte bébé	1
Chariot thule double et accessoires (hamac-ski-roue de jogging)	1
Planche à pagaie gonflable enfant	2
Planche à pagaie gonflable adulte	2
Kayak simple pour enfant	1
Kayak Simple	2
Rame pour kayak enfant	1
Rame pour kayak adulte	2
Rame pour planche à pagaie enfant	2
Rame pour planche à pagaie adulte	2
Trousse de sécurité	7
Veste de sauvetage enfant S	2
Veste de sauvetage enfant M	2
Veste de sauvetage enfant L	2
Veste de sauvetage adulte S	2
Veste de sauvetage adulte M	2
Veste de sauvetage adulte L	2
Veste de sauvetage adulte XL	2

## 29.7 FABRIQUE

Madame Lison Bourgoin aussi membre du comité de la Fabrique, nous informe que le comité est actuellement en processus d'évaluation afin de déterminer s'il sera dissous ou fusionné avec un autre organisme.

Le conseil prend acte de l'information.

## 29.8 APSAM

Suite à la réception du rapport de l'APSAM transmis par M. Mathias Pettigrew et M. Pascal Gagnon, une rencontre regroupant les municipalités de Lac-des-Aigles, Biencourt et Squatec sera demandée afin de déterminer les suites à donner au dossier. Mme Chantal Ouellet est mandatée pour communiquer avec M. Pettigrew, à la MRC, afin de planifier cette rencontre.


## PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Michel Dubé, invite les citoyens à poser leurs questions.

Aucune.

## CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 78-26, 89-26, 91-26, 93-26, 94-26, 97-26, 100-26 et 104-26.

  
\_\_\_\_\_  
Josée Sirois, directrice générale  
Ville de Lac-des-Aigles


107-26

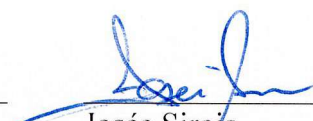
### **30. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 22 h 00, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposés par Monsieur Michel Dubé, maire.

**Adopté.**

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps tout un chacun des résolutions.

  
\_\_\_\_\_  
Michel Dubé  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Josée Sirois  
Directrice générale